

ADÉ

Séance du 16 septembre 2026

Membres en exercice :
15

Date de la convocation : 11/09/2026

Le seize septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 13

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Xavier DUPUIS, Maryline CARASSUS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Elodie TOURREILLE, Céline BRUNET, Marco ORLANDO, Sandra LALANNE, Sylvie LAURON, Emilie DA SILVA.

Représentés : Manuel DUARTE représenté par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Patrick LAYERLE représenté par Jean-Marc BOYA.

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Sandra LALANNE.

Objet : Convention utilisation salle des fêtes - DE_046_2026

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la mise à disposition temporaire de la salle des fêtes du 25 au 28 septembre 2026 ainsi que la privatisation du parking municipal jouxtant la salle des fêtes du 26 au 27 septembre 2026 dans le cadre de l'organisation de la venue du Pape à Lourdes.

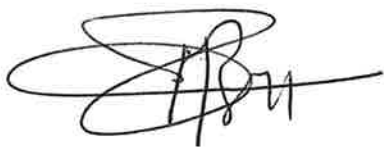
Il est proposé une participation forfaitaire de 100€ au titre des charges de fluides.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** la proposition ci-dessus,
- **autorise** monsieur le maire ou son adjoint aux finances, à signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Sandra LALANNE

